

Les ouvrages CARPE édités en 2009

L'UICN/ RDC à travers le Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) a procédé le mercredi 13 janvier à la présentation des différents ouvrages et documents produits en 2009. Etaient présents à cette cérémonie les délégués de la Primature, des ministères (environnement, mines, Agricultures, Affaires foncières, Hydrocarbures), la société civile locale ainsi que les ONG internationales. Au total trois ouvrages et un film documentaire ont été produits.

Il s'agit de:

Recueil des textes juridiques dans le domaine de l'environnement, troisième édition

Code forestier de la RDC, commenté et annoté
Etude comparative des textes législatifs relatifs à la gestion des ressources naturelles

Un film documentaire intitulé «le Programme CARPE et la protection des ressources naturelles en RDC».

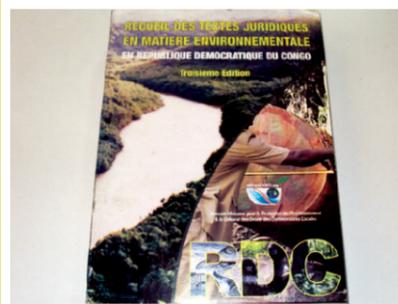
Les différents documents ont été remis par la Coordinatrice du programme UICN-RDC au représentant du ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme; le Conseiller Petrus Ndongala. Elle a fait savoir au représentant du ministre que ces documents produits par UICN CARPE vont aider le ministère et les autres partenaires à la mise en œuvre de la politique nationale de conservation.

L'UICN/ CARPE a au cours de la même cérémonie remis des chèques aux bénéficiaires de la quatrième phase des petites subventions.

Il s'agit de:

Centre pour le développement agro pastoral de Djolu, une ONG dans la province de l'Equateur, qui a reçu un chèque de 14.870 USD pour un projet visant à l'élevage des chèvres comme alternative à la chasse et la commercialisation de la viande de brousse à Djolu dans le paysage Maringa- Lopori-Wamba et Comité consultatif de bonne gouvernance, une ONG dans la province de l'Equateur qui a bénéficié d'un chèque de

10.000 USD pour un projet sur la promotion des activités alternatives de l'exploitation forestière des jeunes de Bikoro.



3^e édition Recueil des textes juridiques



CD 3^e édition Recueil textes juridiques



CD document filmé activités CARPE



Code forestier de la RDC commenté et annoté

CARPE/RDC

Nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

Contact:

Tél: (+243)999913746
(+243)998290421

Site web: <http://carpe.umd.edu>

Email: dorothee_swedi@yahoo.fr
Kanyeba.karine@yahoo.fr

Adresse: Immeuble CAP IMMO
43, AV. Col. Ebeya
Kinshasa-Gombe



CARPE- République Démocratique du Congo

Programme Régional de l'Afrique Centrale
Pour l'Environnement

INFOS

Avril 2010

CARPE CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
EN AFRIQUE CENTRALE A TRAVERS LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

L'appui de CARPE-USAID/UICN aux organisations de la société civile

Dans le cadre du volet «Renforcement des capacités des organisations de la société civile», l'UICN à travers son programme CARPE entend d'appuyer les activités ayant un lien avec le suivi des forums nationaux et les initiatives de la société civile. L'appui aux activités de suivi des forums nationaux de la CEFDHAC est focalisée sur 4 axes suivants:

- développer le discours aux débats sur les politiques forestières au niveau national, sous régional et régional; servir de creuset d'idées aux équipes nationales du CARPE dans leur élaboration des stratégies pour inciter et obtenir les lois et les politiques dans le secteur des forêts et, pour s'assurer que ces lois sont mises en application avec tous les partenaires, et notamment les divers réseaux de la société civile;
- Favoriser l'égalité du genre à travers la promotion des réseaux des femmes en assurant la prise en compte de leurs points de vue pendant tous les processus de prise de décision et d'exécution des politiques dans la région;
- Favoriser et assurer la représentation de tous les réseaux de des ressources la société civile dans les processus de négociation liés à la gestion des ressources naturelles;
- Servir comme plateforme pour construire le réseau de la société civile dans la région afin de garantir l'application de la philosophie du CARPE aux gouvernements de la région pendant que le programme CARPE se retire progressivement.

Dans ce même ordre d'idée, trois réseaux d'ONGs de la société civile de la RDC bénéficieront et s'impliqueront au processus de la CEFDHAC, il s'agit du: REPALAC: appui dans la mise en œuvre de leur plan d'action 2010 en collaboration avec WRI et CODELT ; CRON: appui

à la restructuration du réseau et son opérationnalisation tenue des assemblées générales des réseaux; révision ou actualisation des Statuts ou du Règlement intérieur, ainsi que l'élaboration des plans d'actions annuels).

REFADD: Implication des populations vulnérables dans la gestion des ressources naturelles, appuyer la participation effective du REFADD aux réunions stratégiques, Appuyer les initiatives novatrices dans le cadre de la conservation, la lutte contre l'exploitation illégale et les changements climatiques.

La charge de mise en œuvre de ce plan est sous la responsabilité conjointe du coordonnateur CARPE et du Chef de UICN RDC.

Réhabilitation du jardin botanique de Kinshasa



En date du 28 octobre 2009, un mémorandum d'entente relatif au financement de la réhabilitation du Jardin botanique de Kinshasa a été signé entre le ministère de l'environnement et l'ambassade de France en RDC. Le montant du financement s'élève à 200.000 dollars USD.

Le maître d'ouvrage du projet déléguée est à l'UICN qui en assurera le suivi. La coordination technique est assurée par le Ministère de l'Environnement avec l'appui de l'association Congolaise les Amis de la Nature et des Jardins (ANJ) et les jardins botaniques de Belgique. Les activités de ce projet doivent être terminées avant le 30 Juin 2010.

Gouvernance forestière

Vers un renforcement de partenariat entre l'ICCN et les partenaires CARPE dans les paysages



Réunion ICCN et partenaires CARPE

Le programme CARPE à travers les ONG internationales partenaires appuie le travail de conservation dans les différents paysages de la RDC dont les Aires protégées gérées par l'Institut congolais pour la conservation de la nature, l'ICCN.

Quoique dans la réalité les partenaires travaillent avec l'ICCN sur le terrain, il est cependant important de relever que jusqu'ici ce travail n'est pas bien compris par l'autorité des Aires Protégées ni véritablement approprié.

Cela peut se justifier par le manque d'une communication active et permanente entre les deux parties.

En effet, il n'existe jusqu'ici aucun mécanisme de concertation et d'information entre les deux acteurs. Mieux encore, de façon globale, au niveau de programme il n'y a jamais eu de document clair définissant le cadre de partenariat.

Les échanges ont permis l'instauration d'un cadre permanent d'échange entre l'ICCN et partenaires de CARPE, coordonné par le Point Focal CARPE. Il faut noter que cet effort cadre avec la principale recommandation de la deuxième phase du programme.

Deux actions urgentes ont été identifiées:

Rédaction d'un document de renforcement de collaboration précisant les attentes et l'opportunité de valorisation des résultats des partenaires de CARPE par l'ICCN sur les Aires Protégées. Organisation d'une réunion de concertation pour jeter les bases d'un partenariat solide.

Un cadre de concertation pour les partenaires de l'ICCN dans la gestion des aires protégées en RDC

Avec la facilitation de l'UICN, les partenaires de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) dans la gestion des aires protégées en RDC se sont retrouvés le 16 mars, 2010 pour une concertation autour de leur partenariat. La réunion avait pour objectif principal de consolider les efforts et synergies possibles dans l'appui à apporté à l'ICCN. Ont participé à cette réunion les partenaires suivants: AWF, WWF, WCS, CI, ICCN.

A l'issue de la rencontre, les participants ont décidé d'institutionnaliser ces réunions en un cadre permanent de concertation pouvant leur permettre d'échanger mensuellement sur les questions de conservation dans et autour des aires protégées. Ces réunions vont également aider à la coordination des actions sur le terrain.



LANDSCAPE

Les forêts des communautés locales dans le secteur Nord du Paysage Virunga

Le Code forestier de la République Démocratique du Congo (Loi N°011/2002 du 29 août 2002) définit les principes de protection, d'administration, d'exploitation et de gestion des forêts y compris le mode d'acquisition et de gestion des forêts par les communautés locales. Il s'agit des concessions forestières des communautés locales qui ont à la fois le potentiel de générer des revenus directs et de fournir des services environnementaux aux communautés locales; et d'être ainsi un outil déterminant pour le développement durable.

Depuis 2006, le WWF/PEVi, avec l'appui financier de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), dans le cadre du programme CARPE, travaille pour le renforcement de la conservation des aires protégées et la gestion durable des zones communautaires du Paysage Virunga. Ces aires protégées comprennent le Parc National des Virunga (PNVi), le Domaine de Chasse de Rutshuru et la Réserve de Sarambwe en RDC et le Parc National des Volcans au Rwanda. Les zones de gestion à base communautaire ciblées dans le paysage sont Mwenda et Adjuma dans le Nord en territoire de Beni, Bwisha dans le Sud dans le territoire de Rutshuru et Kinigi au sud du Parc National des Volcans.

WWF/PEVi, en collaboration avec les comités CBNRM, organise des ateliers et des réunions de sensibilisation afin d'accompagner les parties prenantes dans ce processus de création des forêts communautaires et offre également des formations sur la gestion des ressources forestières.

Lors de l'atelier de février 2009 sur l'utilisation rationnelle des ressources forestières du flanc ouest du massif du Ruwenzori, les chefs coutumiers et terriens ont pris la décision collective de la création de deux forêts des communautés locales sur le Ruwenzori tout en définissant les directives d'exploitation des ressources naturelles.

Le protocole d'accord créant ces deux forêts communautaires a été approuvé par l'autorité administrative du territoire de Beni et une feuille de route pour la gestion durable des forêts a été mise en place. Il reste la reconnaissance officielle de ces forêts des communautés locales moyennant un arrêté délivré par l'autorité compétente de la Province.

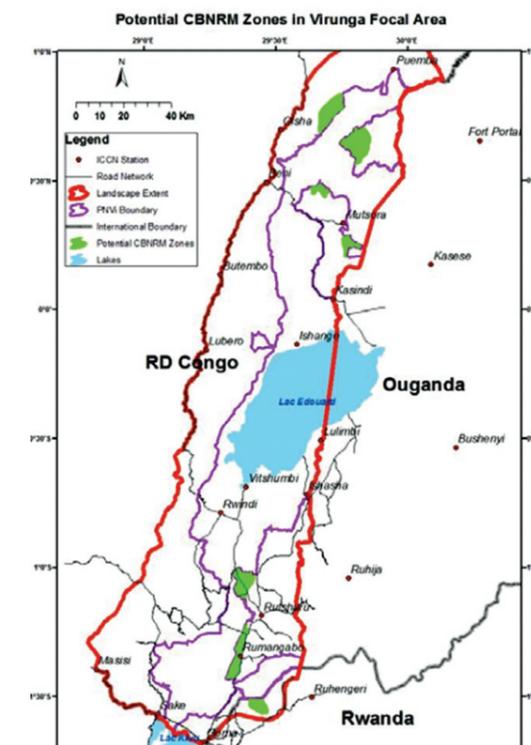
Trois autres zones de forêts de communautés locales ont été ciblées dans le territoire de Beni. Il s'agit de: Deux forêts de communautés locales qui sont en voie de création dans la zone de Mwenda: la forêt indigène de Bahatsa, sous la gestion des pygmées (forêt de 167,5 ha

de basse et moyenne altitude) et la forêt coutumière du Ruwenzori (forêt afro-montagnarde de 653 ha), sous la gestion des communautés bantoues et du Chef traditionnel du groupement Bolema, l'entité coutumière qui abrite les deux forêts.

Une autre forêt des communautés locales en chantier est celle d'Adjuma dans la vallée de la moyenne Semiliki où les forêts sont envahies par les agriculteurs et les exploitants forestiers.

WWF/PEVi est aujourd'hui dans la phase de consultation des chefs coutumiers, de sensibilisation des communautés locales (ateliers, séminaires) et de constitution de la base de données grâce aux études et enquêtes socio-économiques.

Les pygmées et les communautés locales seront encadrés dans la gestion de leurs forêts par deux comités dénommés CBNRM (Community Based Natural Resources Management). Ces comités locaux de gestion de ces forêts ont été mis en place de manière démocratique après l'élection de leurs membres par les communautés locales représentées par les chefs coutumiers, les chefs terriens, les organisations de base et la société civile.



Gouvernance forestière

Atelier sous régional sur les leçons apprises du programme des petites subventions CARPE

Depuis le lancement de la deuxième phase du programme CARPE, 3 phases de micro subventions ont été menées de 2007 à 2009 et ont permis de financer 60 petits projets répartis dans les 9 pays du Bassin du Congo couvert par le Programme CARPE (RCA, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et principe, Rwanda, Burundi, Cameroun, RDC, Congo-Brazzaville, Gabon).

En vue d'améliorer l'efficacité du programme, il est apparu important et nécessaire de marquer un temps d'arrêt afin d'échanger et partager avec toutes les parties prenantes sur les acquis et les leçons apprises sur la mise en œuvre de ce programme.

C'est ainsi qu'il s'est tenu à Kigali au Rwanda, l'atelier sous régional sur les partages des leçons apprises et échanges d'expériences sur la mise en œuvre du programme de micro subventions octroyé aux organisations de la société civile.

Cette rencontre visait d'une part, à échanger avec les bénéficiaires et les partenaires techniques et financiers sur les acquis du programme et l'expérience de la société civile impliquée dans la mise en œuvre du programme et d'autre part, formuler les recommandations et orientations du Programme CARPE en intégrant les thématiques nouvelles qui influencent la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo, tels que les

changements climatiques, le REDD, le MDP, AVP...

L'atelier a réuni une quarantaine de participants y compris les bénéficiaires des petites subventions venant de 9 pays dans lesquels le Programme CARPE est mis en œuvre. La cérémonie d'ouverture a été faite par le Ministre Rwandais des forêts et des mines.

La réunion s'est clôturée par la visite de l'ONG locale Rwandaise, Rwanda Environment Awareness Services Organisation Network, REASON (ayant bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre du Projet d'appui à l'aménagement des ressources naturelles autour du Parc National de l'AKAGERA par l'intégration de toutes les parties prenantes (Ex. les braconniers, les femmes, l'école et les communautés environnante...).

Grâce au sisal planté, l'Ong REASON aide les communautés vivant autour du parc national de l'AKAGERA à développer des activités alternatives génératrices des revenus en fabriquant des œuvres d'art et autres ornements avec le sisal.

L'ONG REASON a mis en place un club de l'environnement dans une école du village de KAGEYO/Province de l'Est. Elle procède également à l'éducation environnementale en apprenant aux jeunes élèves à préserver et conserver leur environnement et leurs ressources naturelles. Il y a aussi une pépinière composée des différentes plantes dont l'Acacia...

Le massif forestier d'Itombwe fortement menacés par l'exploitation minière

Le Fond mondial pour la nature (WWF) joue un rôle important dans la sensibilisation sur la nécessité d'une utilisation durable des ressources autour de massif forestier d'Itombwe.

Cette zone subit beaucoup de pression avec l'exploitation minière artisanale ainsi que l'exploitation illégale de bois. Plusieurs campagnes de sensibilisation sont réalisées en vue d'amener les populations locales à protéger le massif forestier d'Itombwe. Ces actions sont menées par WWF/Kahuzi-biega en partenariat avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) dans le but de réduire la pauvreté de la population.

Exploitation minière: défis pour la conservation

Aujourd'hui, la conservation de la biodiversité rencontre un grand défi avec l'implantation d'une entreprise minière multinationale dans la zone située

autour et dans le massif forestier d'Itombwe.

L'entreprise BANRO ayant installé ces matériels, la compagnie minière de l'or va commencer bientôt. L'exploitation qui aura malheureusement un impact négatif sur l'habitat des espèces en danger et endémiques protégées dans la forêt d'Itombwe Massif. Dans cette zone on trouve les grands singes, grands mammifères et des oiseaux.

A ce problème va s'ajouter celui du braconnage.

Avec l'exploitation minière qui va conduire à la création des routes dans la zone, la forêt sera plus accessible pour les braconniers modernes ainsi la commercialisation de la viande de brousse va connaître une ampleur.

A l'heure actuelle, WWF/Kahuzi-biega ne compte que sur l'engagement et la bonne volonté des communautés locales pour protéger leur environnement en utilisant les ressources de manière durable.

WWF/Kahuzi-biega

Gouvernance forestière

AWF: Lancement du Projet SOIL

African Wildlife Foundation, AWF a lancé au mois de Septembre 2009 le projet SOIL (Sustainable opportunities for improving livelihood) pour le paysage Maringa-Lopori-Wamba situé dans la province de l'Équateur en RDC. Cofinancé par le Programme Régional d'Afrique Centrale pour le développement (CARPE) et l'Agence Américaine pour le Développement international (USAID), AWF a été désigné pour assurer la mise en œuvre de ce projet.

Le Directeur adjoint de CARPE/USAID, Monsieur David Yaggen ainsi que le Point Focal CARPE/RDC ont pris part à cette mission.

Le projet SOIL vise essentiellement à développer des alternatives pour soutenir une meilleure conservation et gestion durable des forêts et naturelles dans deux territoires (Djolu et Befale) à travers trois axes suivants:

- Conduire un exercice de macrozonage pour mettre en place un système de protection et de gestion des forêts primaires
- Développer une agriculture durable qui assure la promotion des moyens de subsistance
- Offrir des opportunités au marché de carbone forestier



Ce projet est rendu possible grâce à un financement du programme Agriculture de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). La durée initiale du projet est de deux ans. Le projet mobilise



une équipe pluridisciplinaire dans le paysage MLW. Il s'agit de:

- AWF a la charge de la cartographie participative, la délimitation de micro zone. AWF est également responsable de la stratégie participative publique et de la reconnaissance formelle stratégique, a indiqué le coordonnateur de AWF en RDC.

Les partenaires impliqués dans ce projet

UMD: va appuyer le projet SOIL dans le cadre de l'interaction en image satellite et cartographique participative ainsi qu'apporter l'expertise sur l'utilisation des images aux communautés locales pour leur permettre d'identifier leur forêt à partir de ces images.

ICRAF: Spécialiste en Agro foresterie, il soutiendra l'agriculture moyenne d'existence des composantes notamment avec la plantation d'arbres productifs en mettant l'accent sur la diversité d'arbres locaux.

CIAT: Spécialiste en agriculture, CIAT appuiera la composante des moyens de subsistance agricoles, se penchera sur la question de la sécurité alimentaire et de la diversification de la production agricole. Le CIAT travaillera pour l'amélioration des conditions de vie en aménageant le sol.

Gouvernance forestière

La deuxième session semestrielle 2009 du Country team RDC

L'équipe nationale pays de la RDC a tenu sa deuxième session semestrielle le 09 juillet 2009 à Kinshasa dans le cadre de la planification des activités de la prochaine l'année fiscale. Il a également été question d'échanger les expériences notamment en ce qui concerne la stratégie de formalisation des activités réalisées dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres et le zonage.

Le point focal a rappelé la vision du Country team en ces termes: « Équipe multi acteurs durable qui analysent la gouvernance des RN, les lois et politiques sectorielles et identifient les problèmes venant du terrain et de l'environnement pour en proposer des réformes et des nouvelles lois et politiques qu'elle promeut à travers un outil de planification conjointement planifiée et mise en œuvre »

La discussion a également tourné autour de la question de la reconnaissance formelle du Country team dans le souci de donner force d'action auprès des autorités surtout quand il s'agit de mener des actions de lobbying et plaidoyer.

Quelques expériences de terrain ont été partagés.

WCS: Amélioration de la gouvernance de l'exploitation artisanale du bois

Avec l'appui du comité Néerlandais de l'UICN, Le WCS a commencé à mettre en œuvre en Ituri dans le nord de la RDC, un projet de lutte contre l'exploitation artisanale ou illégale du bois. Ce projet est intégré dans le cadre des activités de CARPE en Ituri en vue de réduire la pauvreté et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. L'exploitation artisanale du bois étant une activité importante en Ituri et dans le pays. Le but du projet est: de s'assurer que les communautés sont impliquées dans la gestion de leur forêt, en tirent les bénéfices subséquents. Ce projet permettra également de réduire la

L'initiation d'une coupe communautaire pilote à titre d'éclairer la mise en œuvre du code forestier sur les concessions attribuées aux communautés dans le cadre des forêts des communautés locales; le renforcement des capacités de l'administration locale

Quelques résultats obtenus

Développement d'un avant projet d'une réglementation sur l'exploitation artisanale et déposé au niveau de l'assemblée provinciale comme avant projet

Des communautés organisées formées, et structurées ayant des permis de coupe, et appuyées en équipements de travail pour une exploitation de forêt suivant un code de conduite, et finalement les bénéficiaires issus de l'exploitation injectés dans les infrastructures communautaires; Remise des équipements informatiques, inventaires et formation informatique.



déforestation et la perte de la biodiversité. Les parties prenantes à ce projet sont: L'Administration du territoire; les autorités coutumières, les exploitants forestiers, les représentants de la Communauté locale et la Société civile.

Dans son exécution, le projet comprend trois volets dont: Le travail sur le développement d'une législation au niveau provincial puis national;



Gouvernance forestière

Appuis aux Communautés avoisinant le parc National des Virunga

Gâce au soutien du programme CARPE (Programme Régional d'Afrique Central pour l'Environnement) le PEVI a apporté un appui concret à différentes communautés vivant proche du parc national des Virunga. Ce programme mis en place par le PEVI a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations pygmées de la forêt de Bahatsa par la réhabilitation d'une école primaire (bâtiments et mobilier) et par l'aménagement d'une source d'eau. Cet appui aux communautés est également visible dans le secteur sud du Parc. Des associations féminines y ont récemment obtenu une parcelle pour y extraire l'argile nécessaire à la production de foyers améliorés et ont été appuyées dans la construction d'un hangar de stockage.



L'école primaire en voie de réhabilitation



Source d'eau

WWF/PEVI

Intégration des activités PEVI dans des structures existantes

L'utilisation des foyers améliorés par une grande partie de la population constitue le premier succès dans le renforcement des capacités pour le PEVI.

ces associations.

Viser simultanément le court et le long terme

Le projet 'Foyers Améliorés' s'est fortement développé et désormais de nombreux habitants de Goma ont une meilleure connaissance des 'foyers de Kacheche'. Outre la distribution aux personnes déplacées par la guerre, plus de 5.058 foyers ont été distribués. La vente des foyers améliorés aux habitants de Goma a également commencé. Plus de 1058 foyers améliorés ont été vendus à Goma depuis fin juin 2009 et les ventes devraient augmenter maintenant avec les campagnes de promotion menées sur plusieurs radios locales très populaires. Afin d'obtenir des résultats durables, il était indispensable de renforcer à la fois le savoir faire des associations qui produisent les foyers et celles qui les vendent.

A court terme, le PEVI compte obtenir un impact positif de préservation des ressources naturelles du Parc à travers le projet foyers améliorés qui devraient réduire rapidement la consommation de charbon de bois à Goma. A moyen et long terme, cet impact positif devrait se faire sentir à travers l'offre de bois que produiront les plantations du projet EcoMakala. 'Foyers Améliorés' et 'EcoMakala' sont donc des projets complémentaires, l'un se focalisant sur la diminution de la demande en bois et l'autre sur l'augmentation de l'offre, comme alternative à l'utilisation des forêts naturelles du Parc.

Sur le plan technique, EcoMakala apporte également une plus value importante en développant les capacités des associations locales œuvrant dans le domaine du reboisement. Cet encadrement se manifeste tant au niveau des techniques de foresterie qu'au niveau du renforcement des capacités organisationnelles de

WWF/PEVI